

CE QU'IL FAUT SAVOIR...

PARCOURS DE L'ÉLÈVE



Cadre réglementaire

- Décret n°2024-228 du 16 mars 2024
- Code de l'éducation (D311-12, D321-3, etc.)
- Loi n°2019-791 pour une école de la confiance



Principes clés

- Maintien : en cas de rupture de scolarité (vigilance psycho-affective)
- Décision finale : conseil des maîtres
- Accompagnement pédagogique préalable obligatoire (aménagements et adaptations pédagogiques)
- Fluidité du parcours = norme
- Avis des partenaires (RASED, professionnels de santé, etc.)



Alternatives :

- PPRE, APC, groupes de besoin, barrettes, stage réussite...
- Réorganisation pédagogique (différenciation)
- Prévention (APC Coup d'avance)
- Enseignement équitable



Avec les familles

- Associer les parents tout au long de l'année
- Recours possible auprès du DASEN
- Des échéances clés à respecter



Ressources utiles

- [CNESCO : conférence de consensus \(clic\)](#)
- [Dossier DSDEN "Parcours de l'élève" \(clic\)](#)
- [Conseil des maîtres/cycle à mobiliser \(clic\)](#)
- ["Parcours EBEP" de circonscription \(clic\)](#)



Avis de l'IEN obligatoire si :

- Situation de handicap : maintien ou raccourcissement
- 2ème raccourcissement ou 2ème maintien

